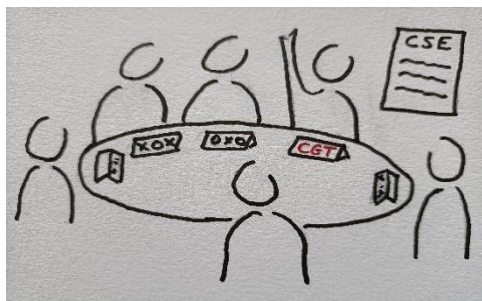


CSE

Vos élus au CSE



Philippe Baguet (Toulouse), Olivier Boutry (Marseille), Amal Delhopital (Caen), Aytekin Erdali (Marseille), Guilhem Rambal (Biot), Djodie Raye (Montreuil), Lucie Rolland (Montreuil) et Amel Temem (Biot)

Représentante syndicale CGT au CSE : Laïla Blandel (Valbonne)

Ils sont à votre disposition pour toute interrogation.

A noter que les comptes-rendus des CSE, CRT et CSST sont sous Canopée : [ici](#).

Plénière CSE

A l'ordre du jour du CSE du 30 octobre

- Information/consultation relative au projet de mise en œuvre de l'étape 3 de la transformation de la DSI (document complémentaire adressé le 13 octobre 2025)
- Information sur les recrutements en cours d'agents de direction au sein de la Caisse nationale

Commission des Relations de Travail

Prochaine CRT le 20 novembre

N'hésitez pas à poser vos questions via vos représentants de proximité, vos élus CGT à la CRT (Aytekin ERDALI et Guilhem RAMBAL) ou notre boîte syndicale (cgt.syndicat@acoss.fr).

CSSCT

Vous pouvez contacter vos élues CGT à la CSSCT : Amal DELHOPITAL et Lucie ROLLAND.



Les brèves de la machine à café

Egalité Professionnelle en négociation à l'ACOSS



CGT - ACOSS : LE P'TIT JOURNAL DES NÉGOS



7 octobre : « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »
- 1ère réunion de négociation

La direction et les syndicats se sont rencontrés le mardi 7 octobre 2025 pour « négocier » sur le protocole d'« égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

Les premiers échanges ont porté sur le bilan des indicateurs et des actions prévus par l'accord ainsi que sur les 1ers articles de l'accord.

Le syndicat CGT de l'Acoss est intervenu pour signaler plusieurs éléments apparaissant incohérents dans les documents fournis, principalement sur la rémunération mensuelle moyenne entre les femmes et les hommes :

		2024			
Structure de qualification détaillée		F	H	Total	Rému F/Rému H
Employés	Administratif	2 934 €	2 879 €	2 917 €	1,02
	Informatique	3 591 €	3 886 €	3 813 €	0,92
	Hors CCN	2 065 €	2 102 €	2 090 €	0,98
Sous total Employés		3 011 €	3 364 €	3 280 €	0,9
Cadres de proximité	Administratif	3 309 €	3 403 €	3 326 €	0,97
	Informatique	4 322 €	4 360 €	4 349 €	0,99
	Hors CCN				
Sous total cadres de proximité		3 932 €	4 304 €	4 153 €	0,91
Cadres intermédiaires	Administratif	3 889 €	3 976 €	3 915 €	0,98
	Informatique	4 615 €	4 849 €	4 785 €	0,95
	Hors CCN				
Sous total cadres intermédiaires		4 038 €	4 511 €	4 260 €	0,9
Cadres stratégiques	Administratif	5 126 €	5 290 €	5 195 €	0,97
	Informatique	5 658 €	5 809 €	5 834 €	0,96
	Hors CCN	4 394 €	4 933 €	4 681 €	0,89
Sous total cadres stratégiques		5 252 €	5 643 €	5 476 €	0,93
Agents de direction	Administratif	9 013 €	9 357 €	9 208 €	0,96
	Hors CCN	9 746 €	11 728 €	11 632 €	0,83
Sous total ADD		9 017 €	9 547 €	9 327 €	0,94
Sous total administratif		4 677 €	5 541 €	4 996 €	0,84
Sous total informatique		4 622 €	4 802 €	4 751 €	0,96
Sous total hors CCN		2 791 €	3 172 €	3 040 €	0,88
Moyenne générale		4 562 €	4 877 €	4 744 €	0,94

Le rapport de la moyenne générale est à 0.94 alors que les rapports des différentes catégories sont tous inférieurs ou égaux à 0.94.

La direction, dans un premier temps, a bien essayé d'expliquer cette situation avant de finalement s'engager à revenir vers les syndicats pour donner des explications sur ces chiffres.

Idem pour l'écart de rémunération qui est globalement présenté à 2.23% entre les femmes et les hommes alors que les écarts par catégorie sont les suivants : « Employés » 2.88%, « Cadres de proximité » 4.98%, « Cadres intermédiaires » 6.61%, « Cadres stratégiques » 5.47% et « Agents de direction » 4.49%.

Concernant les embauches, la proposition d'accord de la direction prévoit que : « L'Urssaf Caisse nationale s'engage également à faire évoluer les taux de représentation masculine et féminine du personnel afin qu'ils progressent vers 50 % ».

La direction propose de s'engager mais sans accoler de date à cet engagement. Pour la CGT, un objectif qui ne contient pas de date butoir n'est pas réaliste. Durant tous les échanges, nous avons systématiquement dénoncé cet état de fait et demandé à la direction de s'engager sur des dates.

Par ailleurs, la CGT a demandé d'augmenter la participation aux frais de gardes supplémentaires (en cas de formation à distance) de 20 à 50 euros brut par journée de formation.

Concernant la rémunération, la direction indique vouloir réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes afin que les résultats de l'index égalité femmes/hommes atteignent une note de 40/40 sans s'engager sur une date.

Nous reviendrons sur ce point quand nous aurons les explications sur les différents chiffres liés aux rémunérations actuelles.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.



Notre mail : cgt.syndicat@acoss.fr

Calendrier des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : 7 octobre, 21 octobre et 4 novembre



cgt.syndicat@acoss.fr

A suivre !



cgt.syndicat@acoss.fr



CGT - ACOSS : LE P'TIT JOURNAL DES NÉGOS



21 octobre : « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » - 2ème réunion de négociation

Les échanges ont porté sur les avancements, les conditions de travail, l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale, les mesures de soutien aux salariés en lien avec la santé et les parcours de vie, ainsi que la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales.

La direction a apporté les précisions attendues sur les données. Elle s'est engagée à revenir vers les syndicats pour donner des explications sur l'écart de rémunération qui est globalement présenté à 2.23% entre les femmes et les hommes alors que sur les tableaux il est indiqué à 6%.

La CGT a demandé une nouvelle fois une enveloppe spécifique pour réévaluer les écarts de salaires entre les femmes et les hommes, la direction a répondu qu'il n'est pas possible d'envisager une enveloppe autre que l'enveloppe globale GVT.

Ainsi tous les salariés supportent les inégalités historiques salariales à l'ACOSS !

Sur la lutte contre le harcèlement, la direction nous affirme qu'une campagne de formation et d'affichage est en cours de déploiement sur certains sites de l'ACOSS.

La direction a rejeté la proposition de la CGT de remettre en place un crédit horaire de 3h en plus de l'effacement de la plage fixe lors de la rentrée scolaire.

La CGT a proposé une augmentation du nombre de jours obligatoires à poser à la naissance à 1 mois, en plus des 25 jours mobiles.

La CGT a proposé d'augmenter de 10 jours les différentes modalités de congés d'adoption existantes.

La CGT a proposé d'augmenter le nombre de congés pour les femmes atteintes d'endométriose de 12 jours par an.

Dans le cadre de la ménopause pour les femmes et de l'andropause pour les hommes, la CGT a également sollicité une augmentation des jours de congés de 12 jours par an.

Pour les places en crèche la direction a indiqué qu'elle allait adapter le nombre de berceaux aux besoins des salariés.

La direction prend note des revendications des syndicats et proposera une deuxième version aux organisations syndicales pour la réunion du 4 novembre.

Préparons-nous à défendre nos droits et à en acquérir de nouveaux ! Pour y aider, rejoignez la CGT.



Notre mail : cgt.syndicat@acoss.fr

Calendrier des négociations sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : 7 octobre, 21 octobre et 4 novembre

Recul des droits syndicaux dans le monde

Chaque année, le Global Rights Index publié par la Confédération Syndicale Internationale (CSI) dresse l'état des lieux des droits syndicaux dans le monde. En 2025, le constat est inquiétant.



cgt.syndicat@acoss.fr

Page 3 sur 21

le 30 octobre 2025

Non seulement les atteintes aux libertés syndicales s'intensifient à l'échelle mondiale, mais des pays considérés comme stables et démocratiques connaissent des régressions importantes. Alors que l'on vante souvent le « modèle social français », le rapport met en lumière une réalité différente

Le Global Rights Index 2025 évalue 151 pays à partir de près d'une centaine d'indicateurs liés à la liberté syndicale, au droit de grève, à la négociation collective et à la protection contre les discriminations. Chaque pays reçoit une note de 1 (la meilleure note) à 5. Ce classement repose sur des sources juridiques, des témoignages syndicaux, des données issues de l'Organisation Internationale du Travail et des enquêtes de terrain. Il ressort du rapport de cette année que les droits des travailleurs sont fragilisés partout et ils ne sont plus que sept pays, parmi lesquels l'Allemagne, la Suède et la Norvège, à décrocher la note maximale contre dix-huit il y a dix ans (la France n'en a jamais fait partie).

Plus de 87 % des pays étudiés violent le droit de grève, 74 % empêchent la formation ou l'enregistrement de syndicats, 73 % restreignent l'accès à la justice pour les travailleurs. Le climat de répression ne se limite pas aux pays les plus autoritaires : l'Europe, les Etats-Unis, et même l'Australie ont vu leurs scores se détériorer. La liberté d'expression et de réunion est désormais limitée dans près de la moitié des pays étudiés. Le droit au syndicalisme, autrefois perçu comme une conquête démocratique fondamentale, devient une cible dans un monde de plus en plus soumis à l'autoritarisme et à la financiarisation de l'économie.

La France, avec une note de 2, est dans la catégorie des États où les violations répétées des droits syndicaux sont constatées, aux côtés de nations comme l'Australie, l'Italie, la Pologne, les Pays-Bas, la Suisse, le Japon, ou encore des pays d'Amérique latine tels que le Mexique et le Paraguay. Ce score montre que modèle social avancé est aujourd'hui sérieusement remis en cause.

Le rapport mentionne une série de dysfonctionnements inquiétants en France. Le droit de grève, bien que constitutionnel, fait l'objet de restrictions croissantes, notamment dans les services publics où les préavis, les réquisitions et les dispositifs de « service minimum » vident la grève de sa substance. Dans le secteur privé, les militants syndicaux sont fréquemment exposés à des pratiques antisyndicales : pressions, mises à l'écart ou sanctions et licenciements abusifs. À cela s'ajoutent les réformes successives du droit du travail qui ont affaibli le rôle des représentants du personnel. Sont également mentionnés les obstacles rencontrés par les travailleurs pour accéder à la justice, en particulier les délais excessifs devant les tribunaux et les plafonds encadrant les indemnisations en cas de licenciement abusif, qu'elle considère comme autant de freins à une réparation équitable.

Les mobilisations syndicales sont aussi confrontées à une réponse policière disproportionnée en France. Le rapport souligne que l'usage de la force lors des manifestations, les gardes à vue préventives ou les dispositifs de surveillance pèsent sur la capacité à s'organiser collectivement. En particulier, il indique que « *plus de 1 000 dirigeants syndicaux et membres de la CGT ont fait l'objet de poursuites au pénal et de mesures disciplinaires pour le rôle qu'ils ont joué dans les manifestations de masse contre la réforme des retraites* ». Ces pratiques, qui contredisent l'image d'une France garante des libertés

publiques, participent d'un climat où la contestation sociale est de plus en plus perçue comme une menace à neutraliser, plutôt qu'un droit à protéger.

Vers la « parité » inscrite au fronton de la tour Eiffel

Au 1er étage de la tour Eiffel, érigée lors du centenaire de la Révolution figurent les noms de 72 hommes scientifiques français ayant vécu entre 1789 et 1889 inscrits en lettres dorées. Les noms avaient été choisis par Gustave Eiffel lui-même. Aucun nom de femme...

C'est pourquoi la Mairie de Paris a chargé la société d'exploitation de la tour Eiffel et l'association Femmes et Sciences de présider une commission chargée de proposer les noms de 72 femmes scientifiques juste au-dessus de la frise des hommes. Ces femmes doivent avoir vécu après 1789, être françaises ou en lien avec le pays.

La liste proposée sera rendue mi-décembre 2025 et devra être validée par la mairie après avis de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies.

Télétravail : interview de Nayla Glaise



sur le télétravail.

Nayla Glaise est la présidente d'Eurocadres, organisation syndicale européenne représentant plus de 5 millions de cadres. Elle est également membre de l'Ugict-CGT et négociatrice de l'accord national interprofessionnel de 2020 et de l'accord européen



La France, seul pays européen à s'opposer aussi durement au télétravail.

Pour le patronat français, la vie personnelle doit être assujettie aux exigences de l'entreprise, assure la syndicaliste et présidente d'Eurocadres, qui déplore la régression des droits qui régissent ce mode de travail

« Une petite musique venue des Etats-Unis s'est glissée dans les couloirs des entreprises françaises : « Fin du télétravail, cohésion de groupe, productivité. » mais ce refrain ne convainc pas les télétravailleurs. En octobre 2024, Ubisoft, éditeur de jeux vidéo, a connu la première grève de sa jeune histoire. Près d'un quart des effectifs [entre 700 et 1 000 salariés sur les 4 000 que compte l'entreprise en France] s'est mobilisé pour protester contre le retour forcé au bureau.

Le 3 juillet, c'est la Société générale qui a dû faire face à l'opération « Tous sur site ! », menée par l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT. Initiative qui a conduit à la saturation des locaux. Illustration par l'absurde des contradictions patronales. Les télétravailleurs étaient invités à rejoindre, en nombre, le site de la Défense, dans les Hauts-de-Seine, incapable d'accueillir 100 % des effectifs. En cause : la réduction des espaces de travail et du loyer, obtenue... grâce au télétravail.



De fait, depuis la crise sanitaire, les salariés ont adopté le télétravail pour mieux articuler temps de vie professionnelle et personnelle. Plus exactement : adapter le temps de vie professionnelle au profit de la vie personnelle.

Une logique que les directions d'entreprise n'avaient pas prévue et qu'elles rejettent largement.

Le patronat français reste fidèle à une culture d'entreprise dans laquelle la vie personnelle doit être assujettie aux exigences de l'entreprise, et non l'inverse. En novembre 2023, malgré presque quatorze mois de négociations, le Medef, via Business Europe [un lobby qui représente les associations patronales], a ruiné l'espoir d'obtenir une directive européenne sur le télétravail et le droit à la déconnexion. Le texte européen, pourtant soutenu par les employeurs du secteur public, contenait des avancées majeures, dont négociation collective avec les syndicats, la garantie du droit à la déconnexion et l'évaluation des risques liés au télétravail.

Recul de droits acquis

Le processus législatif sur cette directive a récemment repris, après un an de suspension. La Commission européenne doit s'engager à défendre une directive ambitieuse. Rappelons que le télétravail concerne 22 % des travailleurs dans l'Union européenne et qu'il n'existe pas, parmi les pays européens, d'opposition aussi frontale et unilatérale que celle de la France. En 2020, lors de la négociation interprofessionnelle, le Medef s'est opposé à toute avancée. Il est à l'origine du recul de droits acquis en 2005, notamment l'obligation d'un avenant au contrat de travail.

Alors que le télétravail a été massivement utilisé durant la pandémie pour éviter l'effondrement des chiffres d'affaires, les injonctions à revenir au bureau suscitent une incompréhension légitime.

Rupture de confiance

Contrairement aux clichés, le télétravail ne traduit pas un désengagement, mais une adaptation à des conditions de vie et de travail dégradées. Deux réalités expliquent cette aspiration.

D'une part, la difficile intégration des nouvelles générations dans le monde du travail, avec un niveau de vie en berne face à la flambée des loyers. D'autre part, la dégradation des conditions de travail sur site. Flex office [sans bureau fixe], bruit, management autoritaire et vertical sont autant de facteurs de stress, d'anxiété et de burn-out. Le télétravail permet d'y échapper. Une étude du ministère du travail, publiée en novembre 2024, souligne que les télétravailleurs sont globalement en meilleure santé que les autres salariés.

A l'inverse, le discours patronal sur une prétendue baisse de productivité n'est appuyé par aucune étude sérieuse. Dans une période où un arrêt de travail long sur deux pour troubles psychiques concerne une personne de moins de 40 ans, selon le datascope d'Axa en 2025, priver, sans fondement, les télétravailleurs d'une organisation bénéfique pour leur santé est vécu comme une rupture de confiance. C'est la démonstration flagrante d'une radicalité patronale qui privilégie contrôle et profit, au détriment de la qualité de vie des salariés.

L'Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens CGT et Eurocadres continuent de défendre des directives européennes sur le télétravail et le droit à la déconnexion, et alertent aussi sur les risques psychosociaux, qui poussent les salariés à fuir des environnements délétères. »

Le 100% sécu revendiqué par la CGT

POUR UNE SÉCURITÉ SOCIALE À 100 %

La création de la Sécurité sociale en 1945 est l'aboutissement d'un long combat.

C'est la lutte de classe qui en est à l'origine. Les premières caisses de secours ont été imposées aux patrons par les grèves. Aujourd'hui la défense de la Sécurité sociale passe par la même règle : se défendre ensemble, pour protéger chacun !

Notre proposition s'inscrit volontairement dans les pas du Conseil National de la Résistance

Unicité : *C'est une institution unique qui doit couvrir l'ensemble des risques sociaux, que sont maladie, vieillesse, perte d'emploi, décès, invalidité, accidents du travail...*

Universalité : *La couverture doit être étendue à tous les citoyens*

Solidarité : *Solidarité intergénérationnelle, solidarité bien-portants / malades ou en perte d'autonomie, financée par les richesses créées par le travail.*

Démocratie : *La gestion doit être l'œuvre des assurés eux-mêmes.*

Pour autant, la Sécurité sociale n'a jamais été unique puisque l'assurance chômage en a été exclue, ni universelle car elle ne couvrait pas l'ensemble de la population. De plus, elle n'a jamais été non plus à proprement parler à 100 % mais l'objectif des fondateurs était bel et bien de l'atteindre grâce au salaire socialisé, clef de voûte du financement de ce système.

Les cotisations sociales en étaient le socle.

Nous devons nous réapproprier le sens des mots et parler de salaire socialisé, qui structure notre système Protection sociale. Le rôle des « politiques » institutionnels, des représentants patronaux et des soi-disant « économistes médiatiques » est de rendre confus ce qui n'apparaît que trop clairement. Nous entendons bien plus souvent parler, à ce propos, de « charges » pour les entreprises et de « prélèvements obligatoires » sur les salaires, alors qu'il s'agit en réalité de cotisations qui viennent alimenter une caisse commune qui permet de verser à chacun l'autre partie de son salaire : le salaire différé.

La Sécurité Sociale, Une Idée neuve Pour aujourd'hui !

Nous proposons de partir à la reconquête de notre Sécurité sociale, conforme à l'objectif de « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins afin de ne pas avoir à souffrir les angoisses du lendemain et pour que refleurissent les jours heureux ».

Droit à une Sécurité sociale à 100% pour la Santé, la Famille, l'Emploi, la Retraite et la Perte d'autonomie.

La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie ainsi que des ruptures avec le marché du travail : maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, perte d'autonomie, chômage, retraite, éducation des enfants.

La protection sociale doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité sociale. La Sécurité sociale est au cœur de la protection sociale en France. Son rôle doit être renforcé.



La protection sociale n'est pas une marchandise

Parce que la protection sociale n'est pas une marchandise, qu'elle est l'un des biens les plus précieux, à laquelle la population reste fortement attachée, il faut mettre en place une Sécurité sociale à 100 %, fidèle aux principes fondateurs tout en répondant aux défis du 21ème siècle.

« La mise en place d'un plan complet de Sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État, de la naissance à la mort. » Ambroise CROIZAT

CE QUI EXISTE AUJOURD'HUI :

Le dogme de la réduction du coût du travail et des dépenses publiques a conduit à la fragilisation du système et instillé le doute dans sa pérennité. Cela a généré une baisse globale de la prise en charge de la Sécurité sociale et de l'assurance chômage au détriment de la population, ceci impactant les organismes complémentaires, et profitant aux assurances privées.

Le 100% Sécu

En 1990, les cotisations sociales représentaient 86 % des recettes. CSG, exonérations de cotisations ont conduit depuis à un recul de plus de 20 points. À terme, c'est la disparition de la Sécurité sociale.

Nous proposons la création d'un régime universel basé sur la solidarité, financé par le salaire socialisé et géré par les intéressés eux-mêmes et couvrant l'ensemble des droits.

Le 100% Sécu, c'est pour : Le droit à la Santé, le droit à la famille, le droit à l'emploi, le droit à la retraite, le droit à compensation de la perte d'autonomie.

Comment ? Retour aux fondements : Salaire socialisé, régime universel géré par les représentants élus des assurés sociaux, les contributions sont des cotisations (pas des impôts), les taux de cotisations peuvent être ajustés, toute rémunération est soumise à cotisation.

« La Sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires mais est directement investie pour le bien-être de nos citoyens... ». Ambroise CROIZAT.



Manifestation des salariés de la Sécu en 1967 contre les ordonnances Jeanneney (Démembrement de la Sécu unique et renforcement de la tutelle de l'Etat)



Aux fondements de la Sécurité sociale, il y avait l'idée que la richesse produite par les salariés dans les entreprises devait contribuer à la santé de tous et à la nation. Aujourd'hui, c'est la santé de tous qui va être mise à mal pour contribuer à la richesse des entreprises, et surtout de leurs actionnaires, alors même que le patronat ne s'engage sur rien et veut tout

Temps de travail en Europe

LES FRANÇAIS TRAVAILLENT-ILS MOINS QUE LEURS VOISINS EUROPÉENS ?

Selon un refrain maintes fois répété par les gouvernants, l'augmentation du temps de travail des Français créerait de la richesse économique et donc des recettes fiscales ... et en France on travaillerait moins qu'ailleurs.

Or, selon une étude d'Eurostat de mai 2025, les Européens travaillent en moyenne 36 heures par semaine, si l'on comptabilise l'ensemble des personnes occupées alors que l'OCDE, pour mettre la France en queue de peloton, divise ses données par la population totale.

Ainsi, selon Eurostat :

- La moyenne européenne est à 36h/semaine
- Le calcul pour la France est à 35,8 h soit dans la moyenne des pays de l'UE.
- C'est en Grèce que l'on travaille le plus : 39,8 h.
- En raisonnant uniquement sur les temps pleins (des pays tel que l'Allemagne compte de nombreux emplois à temps partiel), la moyenne est à : - 38,8 heures par semaine dans l'UE - 38,8 pour l'Allemagne - Et 38,3 heures hebdomadaires pour la France et donc ... dans la moyenne communautaire.
- C'est au Pays-Bas, au Danemark, en Autriche et en Allemagne qu'on travaille le moins (33,9h) alors que l'Allemagne présente le PIB le plus important de l'Union.

Informatique

Captage des données des utilisateurs de LinkedIn pour entraîner l'IA



LinkedIn a mis en place une nouvelle politique concernant l'utilisation des données de ses utilisateurs européens. À partir du 3 novembre 2025, vos informations personnelles et vos activités sur la plateforme serviront, par défaut, à entraîner les modèles d'IA générative du réseau social. Si vous n'êtes pas d'accord, vous devez décocher une option dans les paramètres de votre compte avant la date butoir du 3 novembre.

Dans une page dédiée aux questions sur l'IA générative, LinkedIn explique que l'IA se baserait "sur le contenu que les membres fournissent à LinkedIn", à l'exception des utilisateurs mineurs, ainsi que des utilisateurs dans un établissement d'enseignement secondaire.



L'IA peut ainsi analyser les données de profil comme les expériences professionnelles, la localisation, les recommandations de compétences ; les données liées à l'emploi, parmi lesquelles les CV rattachés au compte ; les données liées aux groupes ; les données liées à l'utilisation de l'IA générative par l'utilisateur ; les contenus postés ou commentés mais aussi les commentaires des internautes à destination de l'application, comme les suggestions d'amélioration, les demandes d'assistance. Les messages privés, les données de paiement, les identifiants de connexion et les données relatives aux salaires sont exclus.

Pillage par les géants de l'IA et contre-attaque –

Le 29 septembre dernier, un jugement a condamné Anthropic à payer 1,5 milliards de dollars (environ 1,2 milliards d'euros) à des éditeurs l'accusant d'avoir volé de leur contenu, sans se soucier que les œuvres aspirées soient protégées ou non par le droit d'auteur. Cela correspond à environ 3000 dollars pour chacun des 482 460 livres téléchargés.

Des dizaines de poursuites pour atteinte au droit d'auteur en matière d'IA ont été intentées contre OpenIA, Microsoftetc.... Ainsi par exemple, depuis 2023, le New York Times poursuit Open IA, l'éditeur de Chat GPT l'accusant d'avoir entraîné ses modèles en aspirant ses articles.

Procès contre Meta-Espagne

Plus de 80 médias espagnols , regroupés au sein de l'Association des médias d'information réclament 551 millions € pour dommages causés par son modèle publicitaire dans un procès qui a débuté le 1^{er} octobre à Madrid. Meta est accusé d'avoir violé la réglementation des données.

Ministre de l'IA –Albanie



Diella, ministre de l'Etat pour l'Intelligence artificielle, figure sur le site officiel du gouvernement albanais aux cotés des ministres de l'Intérieur et des Infrastructures et de l'Energie.

Or, elle est en fait une ministre virtuelle générée par l'IA, censée pouvoir analyser les appels d'offre pour les marchés publics.

Cette nomination par le premier ministre Edi Rama a été dénoncée comme « *anticonstitutionnelle* » par l'opposition.

Diella a répondu : « *le véritable danger pour les constitutions*

n'a jamais été les machines, mais les décisions humaines prises par des personnes au pouvoir ».

Environnement

Acidification des océans : Septième limite planétaire atteinte

Selon le dernier bilan annuel de l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam, la limite de "*l'acidification des océans*" vient d'être franchie, ce qui menace à terme la survie des écosystèmes marins. Cela porte à sept sur neuf les "*limites planétaires*" désormais dépassées.

Le niveau d'acidification des océans a dépassé la limite compatible avec des écosystèmes stables et durables, a annoncé le 24 septembre un institut de recherche, concluant que sept des neuf "*limites planétaires*" étaient maintenant franchies.

Ce concept de "*limites planétaires*" avait été défini en 2009 par une trentaine de chercheurs. À l'époque, ils estimaient que l'humanité avait "transgressé au moins trois limites planétaires". Depuis, les bilans annuels du l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam (PIK) ont montré une dégradation continue.

Celui de 2025 indique que la limite de "*l'acidification des océans*" vient d'être franchie. "L'océan est en train de s'acidifier, menaçant la vie marine et nous faisant entrer dans des conditions dangereuses, avec une tendance qui s'empire encore".

La principale cause de l'acidification des océans est l'absorption de dioxyde de carbone (CO₂) émis par la combustion d'énergies fossiles. Les scientifiques estiment que les océans ont absorbé environ 30 % de l'excès de CO₂ relâché dans l'atmosphère par la combustion de pétrole, de gaz et de charbon.

Les six autres seuils déjà dépassés concernent le changement climatique (CO₂ dans l'atmosphère), l'intégrité de la biosphère (extinction d'espèces et appropriation des ressources par l'humanité), mais aussi l'usage des sols (déforestation), le cycle de l'eau douce (zones touchées par la sécheresse ou les inondations), les cycles biogéochimiques (ajout d'engrais et pesticides) et l'introduction d'entités nouvelles dans la biosphère (plastiques et autres produits chimiques industriels).

Les deux limites planétaires non franchies restent les aérosols dans l'atmosphère (pollution de l'air) et le niveau d'ozone dans la stratosphère.

Si l'acidité se mesure à l'aide du pH, la référence pour cette limite est la concentration en aragonite, un minéral indispensable à la vie des coraux et animaux marins à coque. Plus l'océan est acide, plus l'aragonite se désagrège. La limite avait été définie à 80 % de la concentration à l'ère préindustrielle. Et les océans sont descendus sous ce niveau.

"Le pH à la surface de l'océan a déjà baissé d'environ 0,1 depuis le début de l'ère industrielle. C'est l'équivalent d'une hausse de 30 % à 40 % de l'acidité", relèvent les scientifiques. "Ce changement menace les organismes qui forment des coques ou squelettes en carbonate de calcium, comme les coraux, les mollusques ou des espèces cruciales du plancton. La disparition progressive de ces organismes peut perturber la chaîne alimentaire".

Décret révisant les missions de l'ANSES : le Conseil d'Etat saisi

Quelques heures seulement après l'adoption de la loi Duplomb, le gouvernement a imposé par la force ce qu'il n'avait pas réussi à faire passer démocratiquement, via le Parlement :

Un décret contraint désormais l'ANSES, l'agence sanitaire française, d'évaluer les effets des pesticides – avant de les autoriser ou de les interdire – non plus selon des impératifs de santé publique ou de protection de l'environnement, comme cela est prévu par la loi mais pour répondre aux intérêts des lobbys de l'agrochimie et de l'agro-industrie !

Il s'agit d'une véritable mise au pas sans précédent de l'ANSES : de son autorité scientifique, de son indépendance, et de sa mission historique d'intérêt général, au service de tous.

L'association POLLINIS a décidé de saisir en urgence le Conseil d'État, au nom de tous les citoyennes et citoyens de notre pays pour faire reconnaître l'illégalité de ce décret adopté sans aucune consultation publique, et en violation de la Charte de l'environnement qui garantit aux citoyens un droit de regard sur les décisions ayant un impact majeur sur leur environnement et leur santé.

Depuis le 8 juillet 2025, un décret donne au ministère de l'Agriculture le pouvoir de dicter aux experts de l'ANSES une liste de pesticides à autoriser **en priorité**, dans le but assumé – c'est inscrit dans le texte – de protéger le « potentiel de production agricole et alimentaire », autrement dit de perpétuer les rendements de l'agriculture chimique et intensive, quelles que soient les conséquences sur les abeilles et l'environnement, mais aussi, sur la santé des agriculteurs et de tous les citoyens.

Ce texte :

- >> Sacrifie l'expertise indépendante d'une institution publique au service de toutes et tous, en permettant aux lobbys de s'immiscer dans le travail des scientifiques et de substituer une logique de rendement économique et financier à la protection indispensable des écosystèmes et du Vivant ;
- >> Affaiblit l'autorité de l'ANSES dont le directeur général se retrouve devant un choix impossible : céder aux pressions de l'agrochimie ou s'exposer à la contestation de ses décisions voir de son poste s'il tente de protéger les abeilles, la biodiversité et notre santé ;
- >> Piétine sa mission historique d'intérêt général, en faisant passer les profits financiers des multinationales de l'agrochimie devant la protection des abeilles, de la biodiversité et de notre santé.

Rapport sur le climat de l'Agence Européenne pour l'environnement (AEE)

Dans son rapport publié le 29 septembre, l'AEE alerte que « *l'état général de l'environnement en Europe n'est pas bon* ».

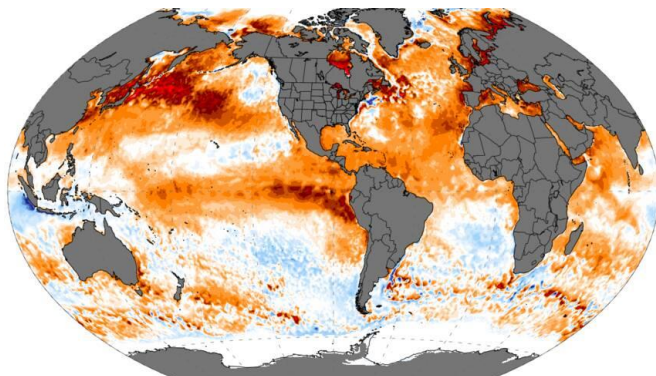
Certes « *des progrès significatifs ont été réalisés dans la réduction des gaz à effet de serre (-37% par rapport à 1990), et de la pollution atmosphérique* », la volte-face opérée par l'UE sur le climat au profit du surarmement et de la compétitivité, risque d'engendrer un retard significatif dans sa trajectoire de décarbonation.

L'AEE appelle à « *renforcer la mise en œuvre des politiques et des mesures à long terme favorisant la durabilité déjà convenues dans le pacte vert* ».



Selon l'AEE, les événements météorologiques extrêmes causés par le réchauffement climatique ont causé, dans l'UE, plus de 240 000 morts entre 1980 et 2023

Océans en surchauffe



Anomalies de températures dans les océans le 30 septembre 2023

Publié le 30 septembre par l'institut Copernicus et écrit par l'organisation scientifique Mercator Ocean International, le 9^{ème} rapport sur l'océan montre les effets du réchauffement climatique sur les écosystèmes marins et conclut que « *Chaque partie de l'océan est maintenant affectée par la triple crise planétaire, le changement climatique, la perte de biodiversité, la pollution.* »

La température des océans, qui recouvrent 70 % de la Terre et jouent un rôle clé dans la régulation du climat mondial, a atteint un nouveau record absolu au printemps 2024, avec 21,07 °C de moyenne mesurés en surface, hors zones proches des pôles, selon Copernicus.

Cette surchauffe, qui ne cesse mois après mois de s'aggraver depuis un an, menace la vie marine et entraîne une humidité plus importante dans l'atmosphère, synonyme de conditions météorologiques plus instables, comme des vents violents et des pluies torrentielles.

Ce réchauffement affecte grandement les côtes européennes. Depuis 1982, les eaux du nord-est de l'Atlantique subissent une augmentation deux fois supérieure à la moyenne globale, soit 0,27 °C par décennie. En Méditerranée, l'augmentation est de 0,41 °C par décennie, atteignant 0,6 °C dans les mers Egée, Adriatique et le bassin Levantin.

Justice : mégabassines du marais poitevin

En 2024, les préfectures des Deux-Sèvres, de la Vendée, de la Vienne et de la Charente avaient autorisé le prélèvement de l'eau du marais poitevin pour quelques agriculteurs.

La justice a déclaré illégaux ces arrêtés, arguant du « *caractère excessif* » de ces prélèvements qui ne permettent pas de « *garantir une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, objectif poursuivi par le Code de l'Environnement* ».

Le collectif « Méga bassines non merci » opposé à ce projet souligne : « *la justice vient de trancher une nouvelle fois : les projets de méga bassines dans le marais poitevin sont incompatibles avec une gestion durable de l'eau.... Les méga bassines sont illégales, injuste et écologiquement insoutenables pour le milieu naturel* »

Marches pour le climat du 28 septembre

Une soixantaine de marches pour le climat ont eu lieu le 28 septembre dans toute la France à l'appel d'associations dont Greenpeace ou Attac et de syndicats dont la CGT, contre la loi Duplomb et pour la mise en place de la taxe Zucman notamment.



Ces marches s'inscrivaient dans une mobilisation mondiale à travers plus de 30 pays pour exiger la justice climatique, la démilitarisation—et une transformation en profondeur des systèmes économiques, à six semaines de la COP30 qui se tiendra à Belém, au Brésil.



Des luttes d'ici et d'ailleurs

Le Parisien (75)



La rédaction du quotidien Le Parisien était en grève en raison de l'éventuel rachat du journal par le groupe Bolloré et pour « exiger » 17 embauches en CDI.



Depuis plusieurs mois, des rumeurs font état d'une éventuelle vente du journal, actuellement détenu par le groupe LVMH (également propriétaire des « Echos »). Il a d'abord été question d'une cession à Vincent Bolloré, actionnaire de référence de Canal+, CNews, du « JDD » ou encore d'Europe 1, puis au groupe CMI, propriété de l'homme d'affaires Daniel Kretinsky, qui possède les titres « Elle », « Marianne », « Franc-Tireur » et la nouvelle chaîne de télévision T18, mais aussi d'une prise de participation minoritaire de Reworld Media et même d'une reprise par Xavier Niel.

« Justice pour nos primes » - Lactalis

Lactalis avait dû payer au fisc 475 millions d'euros en 2024 pour avoir dissimulé des profits à l'étranger.

Des salariés et ex-salariés ont saisi la justice sous forme d'une action collective, estimant avoir été privés pendant des années des primes dépendant des bénéfices réalisés en France et minorés donc. Selon l'estimation d'un de leurs avocats, le préjudice se situe « dans une fourchette de 15000 à 35000 € par salarié pour ceux présents les 10 dernières années ».



A suivre

Etablissements du groupe de santé Vivalto – Seine maritime et Eure



Les salariés de 7 établissements du groupe ont fait grève le 30 septembre. Ils dénonçaient le manque de matériel et de personnel, la dégradation des conditions de travail et revendiquaient une augmentation salariale.

Toutes les interventions ont été déprogrammées ce jour là à la clinique de l'Europe de Rouen.



JDE Peet's – Andrézieux Bouthéon (Loire)

Les salariés de JDE Peet's, entreprise de production de capsules de café, après 4 jours de grève, ont obtenu une augmentation de salaire de 160€ brut mensuel.



Agents des routes – Lot et Garonne



Après 3 journées de grèves et de blocage, les salariés des routes du Lot et Garonne ont arraché un accord avec la présidente du département.

Ils dénonçaient l'impact financier de la modification des remboursements

des repas et des frais de déplacement avec un slogan : « 20 balles on remballe, sinon on s'emballe ».

Droit du Travail - Grèce

Une grève générale a eu lieu le 1^{er} octobre contre la réforme du gouvernement qui a proposé au Parlement de voter la possibilité de travailler jusqu'à 13 heures par jour pour une seule entreprise.



La durée légale du temps de travail quotidien en Grèce est actuellement de 8 heures avec la possibilité d'effectuer jusqu'à 3 heures supplémentaires.

Selon Eurostat, les grecs figurent parmi les européens qui travaillent le plus avec une moyenne de 39,8 heures par semaine.

Ce projet de loi intervient après le vote de la semaine de travail de 6 jours par semaine.

Grève générale et grève du rail et des écoles Italie

Dans deux communiqués, la CGIL et l'USB - syndicat à l'origine de la mobilisation des dockers dans les ports italiens, ont appelé à une grève générale nationale en réaction à l'interception de la Global Sumud Flotilla.

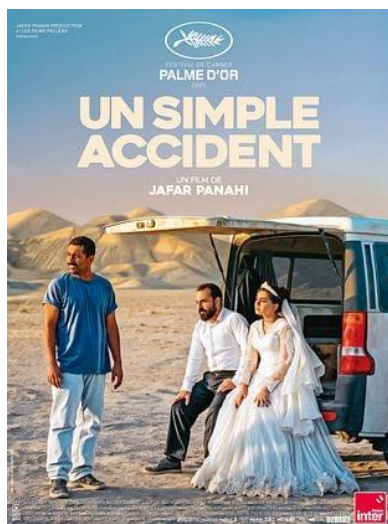
Lors de cette mobilisation, la CGIL, syndicat majoritaire et d'habitude cogestionnaire avec le gouvernement, a lui aussi appelé à la grève générale après avoir boycotté la date précédente. C'est sans doute par la grande pression de sa base - qui avait manifesté massivement aux côtés de l'USB lundi dernier, que la direction CGIL a finalement décidé d'appeler conjointement à l'USB en cas d'attaque de la Flottille.

Alors que le droit de grève impose des préavis de dix jours en Italie et peut être sévèrement restreint dans les secteurs bloquant l'économie, USB a publié et diffusé activement un « guide pour réagir vite et massivement »



À voir

Un simple accident – Jafar Panahi (Iran)



Un simple accident débute dans un véhicule., dans la nuit et soudain des soubresauts : quelque chose est passé sous les roues. L'homme sort. La caméra reste sur son visage.

Le conducteur, un modeste employé, croit réentendre les bruits d'une démarche particulière, celle de son bourreau qui l'a torturé il y a quelques années. Le doute ne semble plus permis, encore que, il convient de rassembler ses anciens partenaires de souffrance pour en avoir le cœur net. Ceux-ci avaient les yeux bandés lors de leur calvaire. Les sons mais aussi les odeurs et une caractéristique physique (leur bourreau avait une prothèse à une jambe et des cicatrices saillantes sur l'autre) aident à reconstituer le visage du mal.

C'est dans un van que toute une société se reconstitue désormais. Le corps du possible bourreau a été placé dans une boîte en

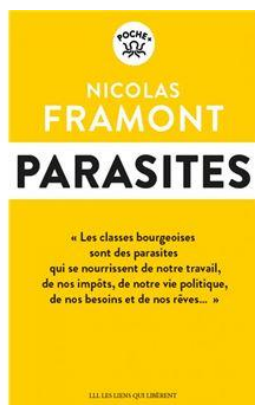
attendant de décider de son sort. Un sort qui tient entre les mains d'une photographe, une mariée et deux hommes aux tempéraments contraires.

La parole et la toute-puissance du cadre interrogent tout à la fois la violence du pouvoir et la façon dont celui-ci oblige celles et ceux qui en sont victimes à trouver la juste réponse.

Le film a obtenu la palme d'or au Festival de Cannes en 2025.

À lire

Les parasites – Nicolas Framont



Parasite : nom masculin. « Organisme qui se nourrit strictement aux dépens d'un organisme hôte d'une espèce différente ».

Les parasites ne sont pas ceux que l'on croit.

La véritable classe parasite est celle qui est située au sommet du corps social, cette classe bourgeoise qui a envahi la société tout entière, rachetant ses médias, finançant ses hommes politiques, exploitant ses travailleurs au plus bas prix possible.



Le fondateur du magazine en ligne Frustration rappelle dans cet ouvrage clair tous les méfaits de la bourgeoisie.

Tel Anthony Galluzzo dénonçant récemment le mythe de l'entrepreneur, Nicolas Framont déboulonne lui aussi une statue, celle des bourgeois. Sans verser dans une approche conspirationniste, l'auteur déroule ses arguments pour reconsidérer la bourgeoisie, qu'il compare à des parasites, loin des clichés que l'on nous sert à longueur de journée (« les riches créent des emplois », la théorie du ruissellement, la majorité des riches se sont fait tout seul...). En réalité, la fortune des bourgeois vient de « *l'héritage, la prédation et l'exploitation* ».

La classe parasite, selon Nicolas Framont, ne nous rapporte rien, et nous procure plus de désagréments que de bonnes choses. L'auteur prend ainsi l'exemple de la fortune des Leclerc qui s'est fait sur la naissance et le développement des hypermarchés, au détriment des épiceries et de la destruction de nombreux emplois. Il suffit également de se pencher sur l'écologie et la part de responsabilité des plus riches : selon Oxfam, le patrimoine financier des 63 Français les plus riches pollue autant que la moitié de la population française. Enfin, telles des tiques, les bourgeois engloutissent les aides publiques destinées aux entreprises (notamment le CICE), dont l'efficacité n'est pas vraiment démontrée.

Afin de faire accepter leur idéologie et l'idée qu'ils servent à la société, les bourgeois sont aidés par les médias qu'ils achètent, et par les hommes et femmes politiques qui partagent bien souvent leur idéologie, passant du public au privé tout au long de leur carrière professionnelle. Dans son projet, la bourgeoisie se retrouve donc aidée par la sous-bourgeoisie (« *courroie de transmission entre bourgeoisie et classe laborieuse* » composée d'artistes, d'idéologues et de cadres supérieurs) et par la petite bourgeoisie, « *une catégorie sociale qui « réussit », c'est-à-dire qui tire son épingle du jeu au sein du système capitaliste, que cela soit par héritage ou par succès professionnel au sens strict* ». Nicolas Framont analyse ainsi de façon intéressante l'émission Quotidien dans laquelle Yann Barthès cire les pompes des patrons du CAC40

Dans un dernier chapitre, Nicolas Framont propose quelques remèdes pour mettre fin au règne de la bourgeoisie. Selon lui, une telle concentration des richesses et de pouvoir ne peut que nous conduire à nous engager et à lutter. *Parasites* propose donc une synthèse bienvenue sur la lutte des classes aujourd'hui, et se lit aisément grâce à de nombreux exemples, des familles Mulliez et Saadé aux écrits d'Eva Illouz ou encore au film *Sans filtre* de Ruben Östlund.

« La psychologie positive a inspiré des centaines de méthodes de management qui ont le même principe de base : plutôt que de chercher à améliorer leurs conditions de travail, il s'agit de pousser les salariés à s'intéresser à leur état d'esprit au travail. C'est ainsi que nombre de cadres licenciés, en France, ont droit à leur accompagnement par un cabinet de consultants labellisés par l'une de ces méthodes, qui vont proposer des ateliers de méditation en pleine conscience ou des formations à l'apprentissage des étapes du deuil. Autrement dit, des décisions qui devraient soulever des questions collectives et politiques – le licenciement de masse pour ne citer que lui – sont réduites, avec la psychologie positive, à des problèmes individuels, voire intimes. Des problèmes que l'on pourrait atténuer soit en travaillant sur ses propres émotions, soit en faisant des exercices de sophrologie, soit en réfléchissant à la vie, bref, en gérant ses difficultés sans emmerder son monde, et encore moins le patronat responsable de son sort. »

Chanson du mois

Alabama Song– The Doors



La chanson immortalisée par The Doors, empruntée à l'opéra *Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny*, est une allégorie critique de la civilisation capitaliste.

Elle est surtout connue pour avoir été interprétée par le groupe The Doors à la fin des années 1960, puis par David Bowie à la fin des années 1970. *Alabama Song* date en fait des années 1920. Écrite en allemand, elle est d'abord publiée dans la *Hauspostille* (Sermons domestiques)) de Bertolt Brecht, recueil poétique parodiant les sermons de Luther.

Well, show me the way
Well, show me the way
To the next whiskey bar

Oh, don't ask why (x2)

(Second Verse)

For if we don't find
The next whiskey bar

I tell you we must die (x2)
I tell you, I tell you
I tell you we must die

(Chorus) (x2)

Oh, moon of Alabama
We now must say goodbye
We've lost our good old mama
And must have whiskey, oh you know why

(Third Verse) (x2)

Well, show me the way to the next little girl
Oh, don't ask why (x2)

Bien, montre-moi le chemin
Bien, montre-moi le chemin
Du prochain bar à whisky

Oh, ne me demande pas pourquoi (x2)

(Deuxième vers)

Au cas où nous ne trouvons pas
Le prochain bar à whisky

Je te le dis, nous devons mourir (x2)
Je te le dis, je te le dis
Je te le dis, nous devons mourir

(Chœur) (x2)

Oh, Lune d'Alabama
Nous devons nous dire au revoir maintenant
Nous avons perdu notre bonne vieille mère
Et devons prendre un whisky, oh, tu sais pourquoi

(Troisième Vers) (x2)

Bien, montre-moi le chemin de la prochaine petite fille
Oh, ne me demande pas pourquoi (x2)



For if we don't find
The next little girl
I tell you me must die (x2)
I tell you, I tell you
I tell you we must die

(Chorus)

Au cas où nous ne trouvons pas
La prochaine petite fille
Je te le dis, nous devons mourir (x2)
Je te le dis, je te le dis
Je te le dis, nous devons mourir

Chœur)

Texte

Les voraces – Vincent Jauvert



Jamais sous la Ve République les élites qui dirigent notre pays n'ont été aussi riches et obnubilées par l'argent. Jamais autant de hauts fonctionnaires n'ont pantouflé à prix d'or dans le privé. Jamais autant de ministres n'ont été multimillionnaires. Jamais autant de responsables politiques, et non des moindres, sont devenus lobbyistes ou avocats d'affaires...

Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi la situation a-t-elle empiré sous Macron ?

Après deux ans d'enquête et grâce à une quarantaine de témoignages inédits, Vincent Jauvert révèle les mœurs de ces élites si voraces qui ont pris le pouvoir dans le sillage de l'actuel président de la République. Il décrit leur course à l'argent, leurs campagnes en coulisses pour dissimuler leurs véritables revenus et leurs conflits d'intérêts.



Les Voraces : introduction

« Jean-Jacques Rousseau nous a mis en garde : « Rien n'est plus dangereux, écrit-il dans Du contrat social, que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques. »

Nous y sommes.

Fascinées par le train de vie toujours plus flamboyant des P-DG du CAC 40, encouragées par l'exemple des gouvernants d'aujourd'hui qui ont fait fortune dans le privé, nos élites politico-administratives se sont engagées dans une course effrénée à l'argent.

Si bien que, depuis plusieurs années, et singulièrement depuis l'élection d'Emmanuel Macron, nos grands élus et nos hauts fonctionnaires semblent de plus en plus souvent avoir oublié leur mission : servir l'État et le peuple.

Insatiables, ils veulent toujours plus de primes, d'indemnités, d'honoraires, de jetons de présence... Au risque de négliger l'intérêt général, au profit du leur.

Bien sûr, l'establishment politico-administratif n'a pas cédé dans son ensemble à cette frénésie. Un grand nombre de responsables ne font pas passer leurs intérêts avant ceux de la nation.

Mais cette réalité obsédante – nos élites sont devenues voraces – l'emporte chaque jour davantage.



Des ministres d'Édouard Philippe qui ont accumulé des fortunes dans leurs allers-retours entre le public et le privé et qui ont bénéficié personnellement de la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) décidée par le gouvernement auquel ils appartiennent.

Des femmes et des hommes politiques qu'Emmanuel Macron récompense, en coulisses, pour avoir changé de camp, avec des jobs rémunérés parfois plus de 200 000 euros par an.

Des anciens ministres de droite comme de gauche – et non des moindres – qui vendent leur carnet d'adresses au plus offrant et deviennent, à prix d'or, de vulgaires lobbyistes.

D'autres qui rentabilisent leurs réseaux en montant des fonds d'investissement, parfois aux limites de la loi.

D'autres encore qui veulent siéger dans des conseils d'administration de grands groupes afin de toucher quelques dizaines de milliers d'euros, en dépit parfois de conflits d'intérêts.

Des maires de grandes villes de province qui cherchent des emplois bien rémunérés à Paris, en délaissant sans états d'âme leur mandat de premier magistrat.

Des hauts fonctionnaires qui, en catimini, cumulent leur salaire dans un emploi public avec des indemnités d'élus, percevant de la sorte jusqu'à 400 000 euros par an.

De grands commis de l'État qui, ayant occupé des postes parmi les plus prestigieux de la République, « pantouflent » dans les entreprises qu'ils ont auparavant contrôlées.

Et bien d'autres encore...

Discours populiste ? Au contraire : une mise en garde démocratique, nourrie par les faits, seulement les faits. Qui, eux-mêmes, nourrissent, sans nul doute, la défiance des Français envers leurs élites.

C'est pourquoi il faut soutenir ces parlementaires, de gauche comme de droite, qui régulièrement proposent des lois imposant plus de transparence sur les rémunérations, plus de conditions restrictives au pantouflage, plus de limites au lobbying. Une grande partie de l'establishment et de l'appareil d'État leur résiste – avec succès.

Cette obstruction doit cesser. Sinon le risque est grand de voir grandir encore le sentiment de frustration et d'injustice. Jusqu'au jour où la colère finira par l'emporter »

Citation du mois

« Nous sommes peu à penser trop, trop à penser peu » Françoise Sagan

Devinette

Le jeu des
devinettes



« z² zan tlein on, tepätlamimilölili *itic meya ? »

« Qu'est-ce que ça peut bien être, une éminence ronde où il y a des sources ? »

Réponse : le nez





N'hésitez plus, Rejoignez-nous !

Nous retrouver sur Viva Engage : [ici](#) (Vous pouvez vous abonner pour être informés des mises à jour et nouvelles publications)

N'hésitez pas à nous contacter : cgt.syndicat@acoss.fr

Ou via nos délégués syndicaux : Christine Masure, Frédérique Salahud et Philippe Rabier

